

09 mar 2018 -15:05

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mars 2018](#)

Affaires sociales et Santé publique : conventions avec les prestataires de soins

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois conventions avec des prestataires de soins.

Il s'agit des conventions suivantes :

- la convention nationale avec les bandagistes
- la convention nationale avec les orthopédistes
- la convention nationale avec les opticiens

Ces conventions sont approuvées en application de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>